
Editions de l'Université de Bruxelles

LE PARLEMENT

EUROPEEN

dans l'évolution institutionnelle

Publié sous la direction de Jean-Victor Louis
et de Denis Waelbroeck

ETUDES
EUROPEENNES
Collection
dirigée
par l'Institut
d'Etudes
européennes

1988

TABLE DES MATIERES

Message from Lord PLUMB	3
Allocution d'accueil, par W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH	5
Allocution d'ouverture, par P. DANKERT	7
PREMIERE PARTIE: Le Parlement face au Conseil	13
Le Parlement face au Conseil, rapport de F. PASETTI BOMBARDELLA	15
I. <i>Le déficit démocratique</i>	17
II. <i>Le pouvoir législatif</i>	20
A. La consultation	22
B. La «reconsultation»	24
C. La procédure de coopération	28
III. <i>La concertation entre le Parlement et le Conseil</i>	31
A. La procédure de concertation	31
B. La mise en œuvre de la procédure de concertation.	34
IV. <i>L'avis conforme</i>	37
V. <i>Le pouvoir budgétaire</i>	38
A. L'évolution de la procédure	38
B. Les divergences d'interprétation	39
C. L'arrêt du 3 juillet 1986	40
D. Les prises de position du Conseil et du Parlement	40
E. L'autonomie financière du Parlement	42
F. La concertation budgétaire	43
VI. <i>Les travaux de l'Assemblée</i>	46
A. Participation du Conseil aux travaux de l'Assemblée	46
B. Le Conseil européen	48
C. Les travaux des commissions	50
<i>Conclusions</i>	51
Les relations entre le Parlement et le Conseil des ministres, communication de E. CHRISTODOULOU	57

Le Parlement face au Conseil, communication de M. MEDINA ORTEGA . . .	63
A. Les fonctions représentatives du Parlement européen dans ses relations avec le Conseil	65
B. Le pouvoir de contrôle	67
C. Le pouvoir législatif	68
D. Le pouvoir budgétaire	68
E. L'approbation de certains traités	69
F. Conclusions	70
La procédure de coopération, communication d'Hans-J. GLAESNER	71
Les «déclarations communes» en tant qu'instruments d'un accroissement des compétences du Parlement européen, communication de M. WAELBROECK et de D. WAELBROECK	79
Synthèse des débats, par D. WAELBROECK	87
A. Introduction. Le constat du déficit démocratique	87
B. L'obligation pour le Conseil de consulter le Parlement	88
C. La procédure de coopération	91
D. La procédure de concertation	96
E. L'avis conforme du Parlement sur les accords d'adhésion et d'association	98
F. Participation du Conseil aux travaux de l'Assemblée	99
G. Procédure budgétaire	99
H. Limites au pouvoir discrétionnaire du Conseil	101
I. Les accords institutionnels en tant que possibilité d'accroissement futur des pouvoirs du Parlement	101
J. Le Parlement face au Conseil européen	102
DEUXIEME PARTIE: Le Parlement face à la Commission	105
Le Parlement face à la Commission, rapport d' E.NOËL	107
<i>Introduction . Le cadre d'ensemble</i>	<i>107</i>
I. <i>Contrôle parlementaire</i>	<i>110</i>
A. La motion de censure	110
B. Les autres motions	112
C. Les travaux des commissions	113
D. La suite donnée par la Commission aux résolutions du Parlement	113
E. Les questions parlementaires	114
1. Les questions écrites	114
2. L'heure des questions	115
3. Les questions orales avec débat	115
F. Le contrôle de l'exécution du budget	115

II. <i>Les pouvoirs législatifs</i>	116
A. La procédure de coopération	116
1. La préparation des propositions de la Commission	119
2. La première lecture au Parlement	119
3. La procédure du «suivi»	120
4. La position commune	121
5. La deuxième lecture du Parlement	121
6. La deuxième lecture du Conseil	122
B. Autres mesures législatives	122
III. <i>Les initiatives parlementaires</i>	123
IV. <i>Le Parlement et le budget</i>	124
V. <i>Les relations extérieures</i>	125
VI. <i>Le Parlement et la fixation de l'ordre du jour</i>	127
VII. <i>Les rouages de la Commission</i>	128
La Commission et le Parlement européen. Partenaires ou protagonistes?, discours prononcé par P. SUTHERLAND	131
Le Parlement face à la Commission, communication de C.D. EHLERMANN	141
A. Les dangers de la procédure de coopération	142
B. Comment réagir face aux dangers de la procédure de coopération?	143
Le Parlement face à la Commission en matière de relations extérieures de la CEE, communication de C.W.A. TIMMERMANS	147
I. <i>Introduction</i>	147
II. <i>Compétences et pouvoirs du Parlement en matière externe</i>	147
III. <i>Pouvoirs du Parlement européen face à la Commission en matière externe</i>	149
A. La procédure d'exercice des compétences externes explicites	150
B. La procédure d'exercice des compétences externes implicites	153
C. Engagements de la Commission vis-à-vis du Parlement	155
D. Point de vue personnel	158
Synthèse des débats, par D. WAELBROECK	161
A. L'impulsion gouvernementale donnée par le Parlement à la Commission et le jeu majorité-opposition	161
B. Le rôle de la Commission en tant qu'intermédiaire entre le Parlement et le Conseil	163
C. Le rôle de la Commission face au Parlement dans la procédure de coopération	167
D. Le rôle du Parlement dans la gestion quotidienne de la Commission	168

E. L'investiture de la Commission par le Parlement	170
F. Un lieu de travail commun pour la Commission et le Parlement	170
G. La consultation du Parlement par la Commission dans le domaine des relations extérieures	171
H. Les rapports entre le Parlement et la Commission dans le domaine budgétaire	172
I. Caractère dynamique des relations entre le Parlement et la Commission	173
 TROISIEME PARTIE: Le Parlement face à la Cour	 175
Le Parlement face à la Cour, rapport de M. ZULEEG	177
I. <i>Le Parlement et la Cour dans le système constitutionnel de la Communauté</i>	177
II. <i>Chronique des rapports entre le Parlement et la Cour</i>	179
III. <i>Bilan des rapports entre le Parlement et la Cour</i>	184
A. Contrôle de légalité des actes du Parlement	184
B. Contrôle de légalité sur recours du Parlement	186
C. Participation incidente aux procédures devant la Cour	187
IV. <i>L'attitude de la Cour vis-à-vis du Parlement</i>	188
V. <i>Synthèse</i>	192
 Problèmes d'actualité pour le Parlement, communication de Chr. PROUT	 195
I. <i>La reconsultation</i>	195
II. <i>Le rôle du Parlement européen dans les recours préjudiciels selon l'article 177</i>	199
III. <i>La délégation de compétences d'exécution</i>	200
IV. <i>Les suites judiciaires des problèmes politiques</i>	202
<i>Conclusion</i>	205
 Le Parlement face à la Cour, communication de P. PESCATORE	 207
I. <i>Remarques introductives</i>	207
A. Observations sur la structure constitutionnelle de la Communauté	207
B. La légalité communautaire	211
C. Le Parlement s'organise en vue de sa participation au contentieux communautaire	213
II. <i>Le Parlement et le recours en manquement d'Etat</i>	215
A. L'initiative des recours en manquement	215
B. L'emprise du Parlement sur le recours en manquement	217

III. <i>Le Parlement et le recours en annulation</i>	220
A. Le contrôle de légalité et les actes du Parlement	221
B. Le Parlement peut-il agir en vertu de l'article 173?	224
C. Le recours en carence	226
D. La justiciabilité des litiges	228
IV. <i>Conclusions</i>	230
<i>Postscriptum</i>	231
Vers une justice constitutionnelle communautaire? communication de L. FAVOREU	233
I. <i>La justice constitutionnelle (bref aperçu)</i>	234
II. <i>Ce qui rapproche les rapports entre la Cour de justice et le Parlement européen des rapports entre les cours constitutionnelles et les parlements nationaux</i>	238
A. Les compétences	238
B. Les autorités et les modalités de saisine	239
C. Les techniques de contrôle	240
D. Les normes de référence	241
III. <i>Ce qui différencie les rapports entre la Cour de justice et le Parlement européen des rapports entre les cours constitutionnelles et les parlements nationaux</i>	241
IV. <i>Prospective: ce qui pourrait opérer un rapprochement</i>	243
La position du Parlement européen devant la Cour de justice à la lumière de la position du Congrès américain devant le juge fédéral, communication du Dr Koen LENAERTS	251
I. <i>Le Parlement européen en tant que défendeur devant la Cour de justice</i>	252
A. Défendeur direct	252
B. Défendeur indirect	258
II. <i>Le Parlement européen comme demandeur devant la Cour de justice</i>	261
A. Demandeur direct	261
B. Demandeur indirect	265
<i>Conclusion générale</i>	269
La pratique du Tribunal constitutionnel espagnol en ce qui concerne le contrôle de l'activité non législative du Parlement et, en particulier, sa marge d'appréciation, communication de M. DIEZ DE VELASCO VALLEJO	273
I. <i>Introduction</i>	273
II. <i>La pratique et la jurisprudence du Tribunal constitutionnel</i>	274

A. Recours pour inconstitutionnalité	275
B. Questions d'inconstitutionnalité soulevées par des juges et des tribunaux	275
C. Autres questions	275
D. « Recurso de amparo »	276
1. Contrôle des actes du Parlement	276
2. Recours en matière de personnel	281
3. Recours concernant l'immunité parlementaire	282
III. <i>Conclusions</i>	284
Synthèse des débats, par D. WAELBROECK	287
A. Introduction	287
B. La légitimation active du Parlement devant la Cour	287
C. La base juridique d'un éventuel recours du Parlement devant la Cour	289
D. La légitimation passive du Parlement devant la Cour et le problème du contrôle des actes internes	292
E. Le caractère constitutionnel de la Cour de justice des Communautés européennes	295
QUATRIEME PARTIE: Perspectives d'avenir	299
Perspectives d'avenir, rapport de M.-Cl. VAYSSADE	301
A. Modification des méthodes de travail du Parlement	302
B. Modification des rapports avec les autres institutions	304
1. Relations avec le Conseil	304
2. Relations avec la Commission	305
3. Relations avec la Cour	305
C. Relations avec les parlements nationaux	305
D. Conclusions	305
Perspectives d'avenir, communication de F. HERMAN	307
Perspectives d'avenir, communication de J.-P. JACQUÉ	313
La valorisation de l'activité politique du Parlement européen, communication de G. BOSCO	317
Parlement européen, intégration européenne, démocratie et légitimité, communication de J.H.H. WEILER	325
I. <i>Prémises</i>	325
II. <i>La thèse progressiste</i>	327

A. Déficit démocratique	327
B. Le grippage du processus décisionnel	329
C. Les remèdes selon la thèse progressiste	330
III. <i>Démocratie, légitimité et intégration</i>	332
A. Démocratie et légitimité	333
B. Légitimité formelle (de droit) et légitimité sociale (de fait)	333
C. Intégration et démocratie	335
IV. <i>La thèse révisionniste</i>	339
A. La crise de légitimité traversée par la Communauté européenne	339
B. Le grippage du processus décisionnel	343
C. La légitimité des différentes institutions	345
V. <i>Stratégies et tactiques futures. Conclusions</i>	347
Synthèse des débats, par D. WAELBROECK	349
Conclusions générales, par J.-V. LOUIS	357
Annexe I. — Résolution sur la stratégie du Parlement européen en vue de la création de l'Union européenne (17 juin 1987)	367
Annexe II. — Résolution sur l'Acte unique européen (17 juin 1987)	373
Annexe III. — Rapport intérimaire fait au nom de la commission institutionnelle sur la stratégie du Parlement européen en vue de l'Union européenne (18 mai 1987) (exposé des motifs)	375
Liste des orateurs et des intervenants	391
Liste des abréviations courantes	395
Index de jurisprudence	397
Table des matières	401